



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Formaldehydi sol saponata

N° d'article 21570100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351

Classification selon les Directives CE

Classification	Carc.Cat.3, R40
	C, R34
	R43

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P405 Garder sous clef.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Corrosif

Phrase(s) de risque

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 34 Provoque des brûlures.
 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S ***

24 Éviter le contact avec la peau.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Formaldéhyde;Hydroxyde de potassium

3. Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Formaldéhyde**

No. CAS	50-00-0
No. EINECS	200-001-8
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	Carc.Cat.3, R40 T, R23/24/25 C, R34 R43

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

Carc. 2 H351

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5
Skin Sens. 1	H317	>= 0,2
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Eye Irrit. 2	H319	<= 5 < 25
Skin Irrit. 2	H315	<= 5 < 25

Hydroxyde de potassium

No. CAS	1310-58-3
No. EINECS	215-181-3
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	Xn, R22 C, R35

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	<= 0,5 < 2
Skin Irrit. 2	H315	<= 0,5 < 2
Skin Corr. 1A	H314	>= 5
Skin Corr. 1B	H314	<= 2 < 5

Méthanol

No. CAS	67-56-1
No. EINECS	200-659-6
Concentration	< 1 %
Classification	T, R23/24/25-R39/23/24/25 F, R11

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H301
STOT SE 1	H370

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 2	H371	<= 3 < 10
STOT SE 1	H370	>= 10

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Assurer un traitement médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Vapeurs de formol; En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Ethanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

Formaldéhyde

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	0,37	mg/m ³	0,3	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	0,74	mg/m ³	0,6	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

Hydroxyde de potassium

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	2	mg/m ³		
Etablie le: 2005;				

Méthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	260	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1040	mg/m ³	800	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005; Remarque: B				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié nitrile

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point d'ébullition

Valeur	> 100	°C
Source	Valeur évaluée	

Point d'éclair

Valeur	> 300	°C
Source	Valeur évaluée	

Pression de vapeur



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

Valeur	<	5.8		kPa
Température		20	°C	
Source		Valeur évaluée		

Temps d'écoulement

Valeur	>	10		s
méthode		DIN 53211 4 mm		
Source		Valeur évaluée		

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'action de la lumière. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Autres données**

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.
Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

12. Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

Sources de danger Méthanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

Carte pour désignation du danger 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1903



Nom commercial: Formaldehydi sol saponata

Numéro de la matière: 215701

Version: 3 / CH

Date de révision: 31.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 31.05.12

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S

Sources de danger Methanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S

Sources de danger Methanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11	Facilement inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque de graves brûlures.
39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Hazard statements listed in chapter 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.